

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

PROCES VERBAL				
Approbation du procès-verbal de la séance précédente				
ORDRE DU JOUR				
Adoption de l'ordre du jour				
POUR INFORMATION				
POUR DELIBERATION				
N° Délibération	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1 (Non prise)		Réforme Territoriale	Réforme Territoriale	

L'an deux mille onze, le vingt sept avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 avril 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Michel CARPENTIER, Jacques BERTHET, Alain BATAÇ, Florentine N'GAPELE COULIBALY

Absents excusés : Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Pierre POUGET, Hélène GUISSÉ, Josiane MANZANAS

Procurations : Jean-Thierry LANSADÉ à Daniel LACHAIZE
Josiane MANZANAS à Marie-José GUERIN
Hélène GUISSÉ à Jean-Luc FAVRETTO

Secrétaire de séance : Marie-José GUERIN

Approbation du procès-verbal

Le Maire informe l'assemblée que la transmission du compte rendu de la réunion du 7 avril 2011 ayant été retardée, le registre sera proposé à la signature des élus à la prochaine réunion ainsi que son approbation.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est conforme à la convocation envoyée aux élus.
Adopté à l'unanimité par 11 voix Pour

POUR INFORMATION

La séance a consisté à un débat sur la réforme territoriale et en particulier sur la proposition de la Préfète d'une fusion de la Communauté de Communes de Montaigne en Montravail et de la Communauté de Communes du Gursonnais.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame la Préfète demandant aux Communes de se prononcer sur le schéma proposé.

Le Conseil Municipal s'était déjà prononcé à l'unanimité contre cette fusion et persiste à réfuter la pertinence de cette proposition qui ne reflète pas notre bassin de vie.

Le Conseil propose d'argumenter sur :

- Notre bassin de vie situé dans la vallée de la Dordogne
- Notre axe économique (Bergerac-Libourne)
- Nos partenariats avec les CDC du pays foyen et de Castillon Pujols pour ce qui concerne le SMICTOM, la petite enfance (crèches, réseau d'assistantes maternelles)
- Le travail avec l'EHPAD de Castillon pour le projet d'accueil Alzheimer
- Les services de santé (hôpitaux)
- Les services de secours
- Le fait que nous n'avons rien en commun avec la CDC du Gursonnais (sauf SIAEP et SDE 24)
- Si rapprochement avec d'autres CDC, Castillon Pujols ou le Pays Foyen sont une éventualité plus proche de la réalité économique de notre Commune.

Le Conseil décide de finaliser ce courrier et de prendre une décision définitive lors de la réunion du 28 avril 2011.

Le Conseil décide d'envoyer une lettre au Président de la CDC pour lui signaler que son calendrier concernant cette réforme ne nous convient pas et que nous souhaiterions rapidement la réunion plénière avec tous les conseillers municipaux de la CDC.

D'autre part notre délibération sera envoyée à Madame la Préfète qui seule est habilitée à faire la synthèse des propositions des Communes.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADÉ	ABSENT	Hélène GUISSÉ	ABSENTE
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS	ABSENTE	Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAÇ	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	

